



Réserve opérationnelle et congés payés

Par **giraud carole**, le **18/02/2017** à **11:02**

bonjour mon mari fonctionnaire état, retraité de l'armée après 18 ans de service, a débuté un contrat de réserviste depuis septembre dernier avec accord de son employeur pour 30 jours annuels pendant ses jours de travail et conservation de sa rémunération. Il souhaiterait effectué aussi des jours occasionnellement pendant ses congés payés des jours supplémentaires de réserve, en a t il le droit ? doit il en informer son employeur ? merci de votre réponse
c giraud

Par **P.M.**, le **18/02/2017** à **18:01**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...